



Section 1.—Tous délits

Les termes "criminel" et "non criminel" ne s'appliquent qu'aux délits des adultes. Les délits semblables commis par des enfants sont appelés délits "majeurs" et délits "mineurs".

Le nombre des jeunes délinquants inculpés diminue graduellement chaque année depuis 1942, l'année de pointe. En 1948, la diminution s'élève à 5 p. 100 par comparaison à 1947 et toutes les provinces, sauf une, y participent; l'augmentation enregistrée en Nouvelle-Écosse est très faible.

En 1948, 5,049 enfants sont inculpés pour des délits majeurs, contre 5,152 en 1947, tandis que 2,829 sont accusés de délits mineurs contre 3,113.

1.—Enfants inculpés, par province, années terminées le 30 septembre 1944-1948

Province	1944	1945	1946	1947	1948	Pourcentage de changement 1947-1948
Île du Prince-Édouard.....	109	118	63	30	28	-6.7
Nouvelle-Écosse.....	689	598	491	513	518	+1.0
Nouveau-Brunswick.....	475	341	385	342	277	-19.0
Québec.....	2,621	2,390	2,183	1,908	1,889	-1.0
Ontario.....	5,388	4,190	3,684	3,262	3,256	-0.2
Manitoba.....	445	366	344	490	422	-13.9
Saskatchewan.....	437	339	203	222	193	-13.1
Alberta.....	599	563	455	300	269	-10.3
Colombie-Britannique.....	791	851	899	1,181	1,015	-14.1
Yukon.....	—	—	—	4	3	-25.0
Territoires du Nord-Ouest.....	—	—	—	13	8	-38.5
Canada.....	11,554	9,756	8,707	8,265	7,878	-4.7